

Seine - Maritime

Arrondissement de Rouen

CANTON DE MESNIL ESNARD

COMMUNE

DE

BOIS D'ENNEBOURG

76160

TEL : 02 35 23 45 20

E-mail : mairie@boisdennebourg.fr

ARRÊTÉ N° 01 / 2025

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS

DU MAIRE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION
ET PERMISSION DE VOIRIE
POUR CAUSE DE TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de BOIS D'ENNEBOURG,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'entreprise EHTP représenté par GROUPE NAT à Lesquin en date du 29 janvier 2025, pour effectuer les travaux de modification des réseaux assainissement et de création d'un poste de refoulement sur la Rue de la Fondance à BOIS D'ENNEBOURG ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant que les travaux de modification des réseaux assainissement et de création d'un poste de refoulement auront lieu à compter du 03 mars 2025, durant 60 jours calendaires sur la rue de la Fondance à BOIS D'ENNEBOURG ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur ce chantier, il est nécessaire de régler la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 03 mars 2025 et durant 60 jours calendaires, l'entreprise EHTP représenté par GROUPE NAT est autorisée à procéder aux travaux de modification des réseaux assainissement et de création d'un poste de refoulement sur la Rue de la Fondance à BOIS D'ENNEBOURG.

Article 2 : Pendant cette période (du 03/03/2025 au 02/05/2025), Rue de la Fondance, l'entreprise EHTP est autorisée à effectuer les travaux d'ouvrage nécessaire à l'installation nouvelle du réseau d'eaux usées sous accotement ou trottoirs.

Article 3 : Pendant 30 jours calendaires (du 03/03/2025 au 02/04/2025) et uniquement en journée, la circulation et le stationnement des véhicules légers et poids lourds seront interdits sur la partie des travaux de la Rue de la Fondance et ce, dans les deux sens de circulation.

Article 4 : Pendant 30 jours calendaires (du 03/03/2025 au 02/04/2025) l'accès aux riverains de la Rue de la Fondance sera maintenu pendant toute la durée des travaux via l'accès par le centre de Bois D'Ennebourg et selon le plan de déviation en annexe.

Article 5 : Afin de signaler les prescriptions applicables aux usagers des voies concernées, les panneaux de signalisation conformes à la réglementation seront fournis, posés, maintenus et déposés par l'entreprise EHTP et sous son entière responsabilité.

Article 6 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis à vis de la Commune, du Département que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 7 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

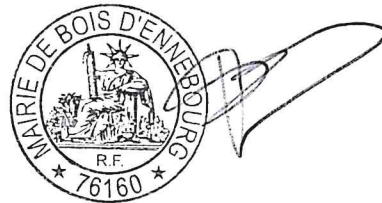
Article 8 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. La saisine du Tribunal Administratif se fait par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr, ou par courrier, à l'adresse suivante : 53 Avenue Gustave Flaubert, BP500, 76005 ROUEN Cedex 2.

Article 9 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation correspondant aux prescriptions des articles précédents.

Article 10 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Responsable de l'Agence de Clères, Direction des routes
- M. Etienne LEROUX pour l'entreprise EHTP,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Jacques-sur-Darnétal.

Fait à Bois-d'Ennebourg, le 27 février 2025






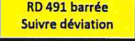


Le Maire,
Laurent SOLER

CREVON – Travaux de renouvellement poste Eu Fondance – Bois D'Ennebourg

Plan de déviation

Légende

-  Route à emprunter
-  Zone de travaux
-  Route barrée
-  Sens de circulation
-  Déviation Signalisation
-  RD 491 barrée Suivre déviation Signalisation

